

Portail Québec > Actualité gouvernementale > Fil de presse > **Nouveau réseau de haltes routières en PPP - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT**

---

## **Nouveau réseau de haltes routières en PPP - SIGNATURE D'UNE ENTENTE DE PARTENARIAT**

QUÉBEC, le 3 nov. /CNW Telbec/ - La ministre des Transports et ministre responsable de la région de la Mauricie, Mme Julie Boulet, a annoncé aujourd'hui la signature d'une entente de partenariat pour la conception, la construction, le financement, l'entretien et l'exploitation d'un premier groupe de sept aires de service sur le réseau autoroutier québécois en partenariat public-privé.

En effet, cette entente d'une durée de 30 ans vient clore un processus d'appel d'offres ouvert à la compétition nationale et internationale qui a été mené de façon rigoureuse par le ministère des Transports et l'Agence des partenariats public-privé du Québec. «Nous sommes fiers d'annoncer que le partenaire retenu est un consortium composé d'investisseurs sous la gouverne du promoteur Immostar inc., une entreprise majeure en développement et en exploitation immobilière de la région de Québec», a souligné la ministre.

Cette entente nécessitera des investissements de l'ordre de 35 millions de dollars de la part du partenaire, qui s'est associé à des exploitants majeurs et réputés en matière de services au public. L'entente annoncée aujourd'hui prévoit que la mise en opération des sept aires de service concernées devra avoir été complétée d'ici trois ans. Le président d'Immostar inc., M. André Pelchat, s'est dit heureux et fier que la réalisation de ce projet d'envergure ait été confiée à des gens d'affaires québécois. Il a affirmé que tout sera mis en oeuvre pour qu'il soit réalisé conformément aux coûts et au calendrier prévus.

Corporation financière Stonebridge, une entreprise spécialisée en financement de projet et reconnue pour son expertise en montage financier et en syndication dans le marché institutionnel, a mis en place le financement à long terme nécessaire pour la réalisation de ce projet.

Ce partenariat avec le secteur privé permet de doter le Québec d'un réseau d'aires de service modernes afin qu'elles répondent mieux aux besoins exprimés par les usagers de la route, notamment en termes de sécurité et de diversité des services disponibles.

En procédant ainsi, le gouvernement sera en mesure de mettre à la disposition des usagers de la route des lieux d'arrêt sécuritaires qui offrent tous les principaux services à la hauteur de la réputation d'hospitalité et de la qualité d'accueil que s'est forgée le Québec. «De plus, grâce à de tels équipements, les régions concernées bénéficieront d'une vitrine unique pour la mise en valeur de leurs attraits touristiques et de leur développement économique régional et local», a rappelé Mme Boulet.

Les sept aires de services visées par l'entente sont :

- Porte-du-Nord, autoroute 15, à Saint-Jérôme;
- Olivier-Guimond, autoroute 40 est, à Rigaud;
- Des Pionniers, autoroute 20 est, à Rivière-Beaudette;
- Magog, autoroute 10, à l'intersection de la route 112, à Magog;
- Canton de Melbourne, autoroute 55, à Melbourne;
- Baie-de-Maskinongé, autoroute 40 est, à Maskinongé;
- Cap-de-Pierre, autoroute 40 est, à Saint-Augustin-de-Desmaures.

Tout sera mis en oeuvre pour optimiser l'accueil et la sécurité des usagers de la route dans l'aménagement des sites. Les bâtiments construits seront attrayants, modernes. On trouvera dans chaque site une offre alimentaire 24 heures sur 24, du carburant à certains sites, des installations sanitaires modernes, des aires de repos et de pique-nique, un bureau d'information touristique, des stationnements distincts pour les automobiles et les véhicules lourds, des téléphones publics, de l'information sur l'état des routes ainsi que des caméras de sécurité et une présence humaine 24 heures par jour. On peut trouver sur le site Web du Ministère une description détaillée de chaque aire de service sous la rubrique haltes routières : (<http://www.quebec511.gouv.qc.ca/fr/parcs/> )

«Cette entente avec notre partenaire privé nous permet d'entrer dans une ère de modernité où les usagers de la route du Québec et d'ailleurs pourront bénéficier de tous les services auxquels ils sont en droit de s'attendre», a conclu la ministre, Mme Boulet.

-30-

---

[Autres communiqués diffusés par cet organisme](#)

[Envoyez ce communiqué à une adresse électronique](#)

Québec 

© [Gouvernement du Québec, 2008](#)